

Objet de la Délibération Rapport et Débat d'Orientations Budgétaires Reçu en préfecture le 28/12/2022 Affiché le 2211212022

Envoyé en préfecture le 28/12/2022

ID: 056-200008696-20221228-DEL_202219-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DU COMITE SYNDICAL

Séance Publique du 14 DECEMBRE 2022

Suite à la convocation en date du 2 décembre 2022, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le mercredi 14 décembre 2022 à 17 heures 30, au Haras National d'Hennebont, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Etaient présents :

Gaëlle LE STRADIC, Anne JEHANNO, Stéphane LOHEZIC, André HARTEREAU, Lydie LE PABIC, Claudine **CORPART**

Absents excusés :

Delphine ALEXANDRE, Anne GALLO, Laurent DUVAL, Fabrice LEBRETON

Absente:

Aurélie MARTORELL

Reçu en préfecture le 28/12/2022

Affiché le 2012/22

ID: 056-200008696-20221228-DEL_202219-DE

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

SEANCE DU COMITE DU 14 DECEMBRE 2022

RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, prévoit la présentation aux assemblées délibérantes des collectivités locales et des EPCI, d'un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, il comporte en outre des informations relatives aux effectifs et aux dépenses de personnel.

Le syndicat mixte du Haras National d'Hennebont, en tant que syndicat mixte ouvert applique ces mêmes règles par renvoi de l'article L 5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à l'article L 2313-1 du CGCT.

Le rapport d'orientations budgétaires fait l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Il sera mis à la disposition du public, au siège du syndicat, dans les 15 jours suivant la tenue du débat au comité syndical et sera transmis aux collectivités membres dans ce même délai de 15 jours.

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles

L 5722-1, L 2313-1,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2023 annexé,

Article unique:

PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires 2023 du budget, sur la

base duquel s'est tenu le débat d'orientations budgétaires.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

André HARTEREAU

PROPOSITION DE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAINE 2022

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

1. Les difficultés rencontrées

La première difficulté de l'année a été humaine. La décision d'un licenciement a été prise à l'égard d'un agent qui a assigné le Syndicat Mixte au Tribunal Administratif. La vacance de ce poste a complexifié l'organisation de la petite équipe du Syndicat Mixte.

Un renfort en intérim a permis de passer la saison et de faire face aux impératifs du quotidien.

De plus, une Chargée de Mission sur le volet évènementiel est venue compléter l'équipe à compter du mois de septembre.

Cette situation dégradée et les solutions temporaires que nous avons mises en œuvre nous ont permis de tester un autre modèle de fonctionnement. Un nouvel organigramme a été défini permettant à la fois, de valoriser les compétences internes et de déployer une organisation plus efficiente. Ce nouvel organigramme a été proposé au Comité Syndical du mois de juin 22 et entériné par le Comité Syndical du mois d'octobre. Les délibérations ont porté notamment sur la modification du Rifseep. Le recrutement des nouveaux agents débutera en toute fin d'année 2022 et se poursuivra début 2023.

La météo et le contexte géopolitique ont également fortement complexifié le second semestre 2023 sur le volet de la ressource en eau et des coûts de l'énergie.

Il est constaté une augmentation de 21 % des coûts énergétiques (32.000 € en 2021, 39.000 € en 2022). L'inquiétude est grande pour l'année 2023, avec un risque d'explosion des prix de l'électricité et du gaz.

Des mesures de résilience sont en cours d'élaboration et des actions de sensibilisation pour une utilisation raisonnée des énergies et des fluides sont menées auprès du personnel et des acteurs.

Un travail à plus long terme doit être engagé sur le site autour, notamment, de la ressource en eau. Avec la sécheresse, les décisions de restrictions prises par la Préfecture ont obligé le Syndicat Mixte à annuler 4 concours d'ampleur, dont le Championnat de Bretagne de Saut d'Obstacles, le Jump'In Breizh (concours phare en Bretagne) et le grand concours complet du Patrimoine en septembre.

Ces annulations ont un impact direct de l'ordre de 30 K€ sur les recettes propres du Syndicat Mixte

Nous mesurons que le Haras avec ses 23 hectares clos de mur est devenu un écosystème équilibré avec des unités paysagères, des points d'eau, des espaces arborés sauvages, des ruches, des chevreuils, des renards, des hérissons... Cet écosystème reste fragile et un projet d'acquisition de 6 nouveaux hectares est lancé pour permettre de mieux le préserver avec la réalisation de nouveaux parkings extérieurs.

ID: 056-200008696-20221228-DEL_202219-DE

Reçu en préfecture le 28/12/2022

Affiché le 22/12/2022

2. La conduite de nos projets structurants

Un Comité de Site s'est tenu le 31 mai 2022. Il s'agit d'une réunion annuelle en présence des élus (Présidents ou leurs représentants) des 4 collectivités membres du Syndicat Mixte. Ce Comité stratégique permet de fixer les grandes lignes prioritaires du schéma de développement pour assurer une bonne cohérence dans la conduite des projets par les services de chacune des collectivités.

Le Comité a donné son aval de principe sur le schéma de développement proposé portant principalement sur :

- Programme de restauration de l'Ecurie 7 (2023-2026): ce projet a reçu une validation de principe du Comité Syndical de juin 22. Le Syndicat Mixte intervient conformément à ses statuts pour la préservation du patrimoine bâti du site. Cette écurie est considérée comme prioritaire dans la mesure où elle constitue un élément bâti central du Haras et contribue à son économie et à son image. Le financement de ce projet est intégré dans le Budget Prévisionnel 2023
- Programme de développement des infrastructures équestres (2025-2028): ce second volet du plan de développement est prévu pour une mise en œuvre sur 2025-2028. Des précisions doivent être apportées sur des éléments de programme, le phasage et l'économie générale du projet

Le mode de financement de ces programmes est en cours de définition. L'offre de concours semble être le moyen le plus adapté pour permettre aux membres du Syndicat Mixte d'abonder à la section d'investissement. Les échanges se poursuivent avec les services respectifs.

Le Syndicat Mixte s'est également engagé, comme programmé, dans le lancement de l'Ecole Nationale du Cheval de Territoire, en lien avec FESTA (organisme de formation de la Société Française des Equidés de Travail). Une première session « Découverte » s'est déroulée au mois d'octobre pour valider les grands principes pédagogiques et les contenus abordés. D'autres sessions sont programmées pour 2023.

ID: 056-200008696-20221228-DEL 202219-DE

Reçu en préfecture le 28/12/2022

Affiché le 28/12/2622

3. Le calendrier sportif et évènementiel

Le programme sportif 2022 était très prometteur, sans doute l'un des plus beaux calendriers que le Haras ait connus. Le début de saison s'est parfaitement déroulé, avec des manifestations sportives de toutes les disciplines et avec un succès d'estime avéré.

Cependant, comme indiqué précédemment, les mesures de restriction d'eau liées à la sécheresse ont conduit à l'annulation de plusieurs grandes manifestations du fait de l'impossibilité d'arroser les pistes équestres.

4. La maintenance du Patrimoine et les travaux et études engagés

L'année 2022 a marqué l'achèvement de la phase 3 du programme des travaux d'aménagement du parcours cross avec : la rénovation du « piano », la création d'un chapeau de gendarme, l'aménagement des chemins de liaison et la rénovation du passage d'eau dit « l'îlot », pour un montant total de 39 715 € HT (Montant global de l'opération des 3 phases = 148 939 € HT). Le projet est subventionné par le Fonds EPERON à hauteur de 40%, soit un montant de 60 K € HT.

98 chevaux ont été accueillis cette année sur le parcours d'entraînement de cross et 10 jours de concours et stages CCE ont été organisés sur le site.

L'achat de matériel, dont un 2^{ème} rectangle de dressage (montant global de 7 700 €HT) a permis l'accueil du Championnat de Bretagne de Dressage, avec plus de 300 cavaliers engagés sur 3 jours de compétition.

Les études de maîtrise d'œuvre pour le projet de restauration de l'écurie n°7 ont repris. Les missions Avant-Projet (pour un montant de 10 840 € HT) ont débouché sur une présentation à l'ABF et la DRAC qui ont validé le projet. Le permis de construire sera déposé dans le courant du mois de décembre 2022.

Enfin, le Syndicat Mixte a réalisé des travaux de transformation de 2 mobil-homes (11 800 € HT) en bungalows sanitaires et douches pour l'accueil des compétiteurs ainsi que des travaux d'aménagement de l'écurie N° 5 (10 100 € HT) avec la création d'une mezzanine de stockage et la réfection du réseau d'évacuation de la douche des chevaux.

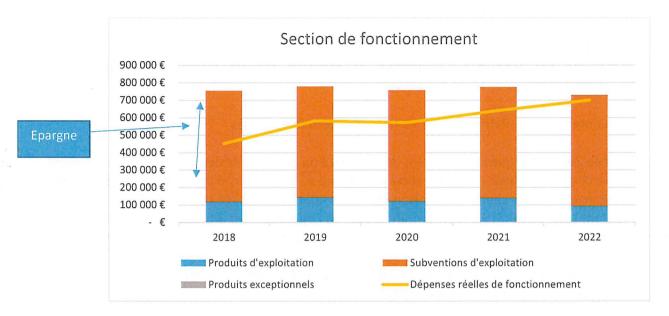
Reçu en préfecture le 28/12/2022 Affiché le 28/1/2/2022

ID: 056-200008696-20221228-DEL_202219-DE

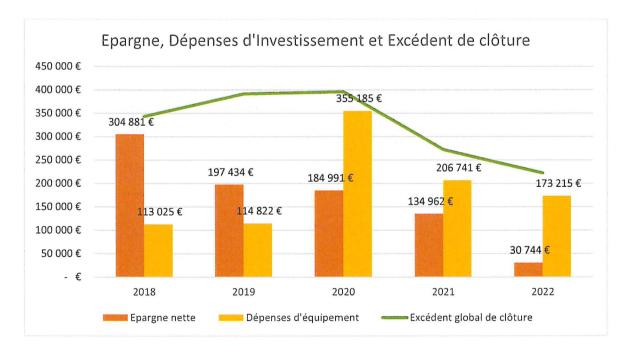
TRADUCTION BUDGÉTAIRE

Rétrospective 2018 – 2022

NB: Les données 2022 sont encore estimatives et seront consolidées à la clôture de l'exercice.



En section de fonctionnement, la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles constitue le niveau d'épargne du Syndicat. Ce dernier n'ayant à ce jour pas souscrit d'emprunt, les soldes intermédiaires de gestion (épargne de gestion, épargne brute, épargne nette) se confondent. Le niveau d'épargne constitue l'autofinancement permettant de financer les dépenses d'équipement du Syndicat.



L'écart positif entre l'épargne et les dépenses d'équipement, notamment sur les exercices 2018 et 2019, a permis jusqu'à présent l'autofinancement total des dépenses d'équipement.

Néanmoins sur les exercices 2020 et 2021, les dépenses d'équipement étant supérieures à l'épargne annuelle dégagée, le financement est opéré par prélèvement sur le résultat (diminuant l'excédent

Reçu en préfecture le 28/12/2022

Affiché le 28/12/2021

global de clôture) et prélèvement complémentaire sur la section de lonctionnement (virement en compte de réserve).

Ceci contribue sur l'exercice 2022 à amoindrir le report de résultat de fonctionnement, élément d'équilibre budgétaire.

Exercice 2023

Section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2023 sont envisagées, de manière prudentielle, au même niveau que le budget primitif 2022 : 737 K€

A ces recettes devront s'ajouter le report de résultat de fonctionnement (envisagé aux alentours de 200 K€) et les reprises sur subventions (opération d'ordre) pour près de 48 k€.

Soit un total de recettes de fonctionnement légèrement inférieur à 1M€.

Les dépenses réellement de fonctionnement pour l'exercice 2023 sont également envisagées de manière stable par rapport à 2022 : 775 K€.

A ces dépenses devront s'ajouter les opérations d'ordre de dotations aux amortissement (220 K€). Soit un total de dépenses de fonctionnement légèrement inférieur à 1M€.

Considérant la diminution du report de résultat en fonctionnement et la dégradation de l'épargne d'exploitation prévisionnelle, l'équilibre budgétaire est atteint par maintien de l'autofinancement à 170 K€ en 2023.

Section d'investissement

Considérant l'opération de restauration de l'écurie 7 comme une action nécessaire et pleinement en phase avec les missions patrimoniales du Syndicat Mixte,

Considérant l'avis du Comité Syndical sur le sujet et les échanges en cours sur les modalités de financement via une offre de concours,

Le Syndicat Mixte proposera d'inscrire aux investissements les actions et travaux suivants pour l'année 2023 :[AA1]

1. 1ère phase de restauration de l'écurie 7 pour un montant de 475 000 € HT dont l'opération globale se répartirait comme présenté ci-dessous

Recu en préfecture le 28/12/2022

Affiché le 28/12/2022

On (mating allahala 2022 2020			ID: 056-200008696-20221228-DEL_202219-0		
Opération globale 2023-2026 1 901 640€HT			- A 2017 (F. 134) S H	evrezer eit	stamos
Ventilation par membre					
	2023	2024	2025	2026	
Participation Lorient Agglo	125536,25	125536,25	125536,25	125536,25	502 145
Participation REGION	125536,25	125536,25	125536,25	125536,25	502145
Participation DEPARTEMENT	68148,25	68148,25	68148,25	68148,25	272593
Participation VILLE HENNEBONT	39454,25	39454,25	39454,25	39454,25	157817
Apport Syndicat Mixte (20% de la part des Collectivités)	71735	71735	71735	71735	286940
Subvention DRAC 15% des travaux	45000	45000	45000	45000	180000
TOTAL HT	475410	475410	475410	475410	1 901 640

A noter qu'une subvention de 180 K€ de la DRAC est attendue en soutien à ce programme.

- 2. Lancement d'une étude sur la gestion hydraulique du site : optimisation des récupérations d'eau de pluie, modification des modalités d'arrosage des pistes…pour un montant de 30 K € HT
- 3. Travaux de maintenance du patrimoine (hors Ecurie 7) pour un montant de 50 K € HT
- 4. Acquisition et renouvellement d'outillage et matériel technique (notamment remplacement matériel roulant) pour un montant de 30 K € HT

Soit un total des dépenses d'investissements de 585 K€ H.T.

A ces dépenses s'ajouteront le report du déficit d'investissement 2022 (envisagé à 20 K€) ainsi que les reprises de subventions (opérations d'ordre pour 48 K€).

Si les propositions d'inscriptions des dépenses d'investissement exposées supra sont retenues, le total de dépenses d'investissement s'élèvera alors à 653 K€.

Le financement de ces dépenses sera donc assuré par les dotations aux amortissements (221 K€, contre partie de la dépense de fonctionnement), le virement en compte de réserve (1068) venant couvrir le besoin de financement 2022 (20 K€), ainsi qu'un emprunt dit d'équilibre.

Comme indiqué plus haut, la 1ère phase de l'opération de restauration de l'Ecurie 7 sera financée par :

-	Apport du Syndicat Mixte	71 735 € 1	HT (20% de	'apport c	les meml	ores)	1
---	--------------------------	------------	------------	-----------	----------	-------	---

- Subvention DRAC...... 45 000 € HT

- Offre de concours Région Bretagne 125 537 € HT

- Offre de concours Lorient Agglomération 125 537 € HT

- Offre de concours Département du Morbihan 68 150 € HT

A noter que le Syndicat Mixte aura recours à l'emprunt en 2023 pour le financement de l'opération de restauration de l'Ecurie 7. Un emprunt de 50 K€ sera souscrit sur une durée de 20 ans.

Reçu en préfecture le 28/12/2022

Affiché le 22/12/2020

CONCLUSION

ID: 056-200008696-20221228-DEL 202219-DE

Le Syndicat Mixte est bien conscient des tensions financières de ses membres et subit lui-même les impacts liés à la hausse des coûts énergétiques. Il mesure l'effort demandé pour lui permettre de mener à bien ses missions.

Les décisions et orientations qui sont proposées relèvent d'une stratégie longuement murie et sont fléchées vers des actions qui permettent d'améliorer les capacités d'autofinancement par le développement d'activités nouvelles et l'intensification des évènements sportifs notamment.

L'évolution de l'organisation RH permettra de travailler plus sereinement et de gagner en efficience pour répondre aux enjeux.

Dans la mesure où les participations statutaires des membres du Syndicat Mixte ne sont pas soumises à un coefficient de révision annuelle, le contexte de forte inflation impacte inévitablement les capacités de fonctionnement du Syndicat Mixte.

Aussi, nous attirons l'attention sur deux points majeurs qui assurent le fondement du fonctionnement du site :

- L'engagement statutaire des membres ne doit pas être remis en question et constitue pour le Syndicat Mixte l'apport financier majeur de son fonctionnement (650 K € HT). L'existence même du Syndicat Mixte serait remise en cause si ces participations devaient être reconsidérées à la baisse
- Du fait de ces participations « gelées », le seul levier de développement du Syndicat Mixte consiste à proposer des investissements qui lui permettent :
 - → De répondre à ses missions statutaires et viser à maintenir un outil de production fonctionnel : restauration de l'écurie 7 par exemple
 - → De développer des infrastructures lui permettant de générer de nouvelles recettes et ainsi d'augmenter sa capacité d'autofinancement

Dans ce contexte tendu, les actions préconisées sont donc fondamentales pour assurer un avenir à ce site qui s'inscrit chaque année davantage comme un lieu patrimonial, culturel, touristique, sportif...majeur dans le grand ouest.